

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 18 MARS 2024

N° 2024-03-04

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 26 Présents (mini 11 dont 6 en salle) : <b>12</b></p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 35 Présentes : 15 Exprimées par pouvoirs : 11 <b>Total (mini 19) : 26</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
--

### Délégué-es présents-es

#### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

#### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

#### **9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CAMP à Christelle RUYSSCHAERT, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Vincent JACQUEMART à Kevin QUEYREL, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Jean-François PERILHOU à Nicole PELOUX, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS.

Délégué-es excusé-es : Pierre COMBES, Corinne MOULIN, Lionel TARDY.

Participait également à la réunion (invité) : Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturels régionaux à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

\*\*\*\*\*

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Frédéric ROUX est nommé secrétaire de séance

## Objet : Contrat de Parc avec la Région SUD – Prolongation pour l'année 2024

Montant des dépenses projets portés par le PnrBP	2024	2025
Investissement HT (sentier de la nuit à Beynaves)	73 000 €	81 500 €
Investissement TTC (parcours du patrimoine)	20 000 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	205 400 € TTC	Subventions : 139 600 €
		FCTVA : 30 413,02 €
Autofinancement final : 35 386,98 €		

### Rapport :

La Présidente expose,

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place une contractualisation pour les années 2021-2023 pour renforcer son partenariat avec les Parcs naturels régionaux, lieux d'expérimentation et de débats privilégiés pour « faire autrement », en cohérence avec le Plan climat « Une COP d'avance », et avec les orientations du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires.

Les projets proposés dans le cadre de ce contrat doivent répondre aux objectifs suivants :

1. Accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités en zone rurale
2. Accélérer la transition énergétique et développer l'utilisation des ressources locales dans la construction
3. Accueillir les visiteurs, préserver et faire connaître la Nature
4. Connecter santé et biodiversité

### Cette contractualisation est prolongée dans les mêmes termes pour l'année 2024.

Il est donc proposé de présenter les opérations suivantes pour 2024, sous réserve de l'approbation des conseils municipaux concernés pour les opérations communales :

Opérations 2024	Maitre d'ouvrage	Coût total prévisionnel HT	Région SUD
<b>AXE 2 : Accélérer la transition énergétique et développer l'utilisation des ressources locales dans la construction</b>			
Construction d'un mur en pierres sèches	Commune de Valdoule	13 000 €	10 400 €
Programme de constructions en pierres sèches	Commune de Moydans	6 600 €	5 280 €
<b>AXE 3 : Accueillir les visiteurs, préserver et faire connaître la Nature</b>			
Etude d'avant-projet et projet pour la rénovation de la chapelle du Centre hospitalier Buëch-Durance	Centre hospitalier Buëch-Durance	38 530 €	30 824 €
Création d'un outil numérique de valorisation du patrimoine de Laragne	Commune de Laragne	56 875 €	15 000 €
Projet artistique du Sentier d'interprétation et d'immersion nocturne - Forêt de Beynaves	Parc naturel régional des Baronnies provençales	154 500 €	53 600 €
Edition d'un ouvrage « parcours du patrimoine » sur la commune de Rosans	Parc naturel régional des Baronnies provençales	20 000 €	16 000 €
Etude architecturale sur la tour de Buis en vue de sa restauration	Commune de Valdoule	20 000 €	16 000 €
Création d'une statue de grimpeuse	Commune d'Orpierre	41 000 €	32 800 €
<b>Total</b>		<b>350 505 €</b>	<b>179 904 €</b>



## Délibération

- Vu le contrat entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Parcs naturels régionaux 2021-2023
- Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-01-06 en date du 28 janvier 2022 portant sur le contrat de Parc avec la Région Sud 2021-2023
- Considérant l'orientation III.4 de la charte du Parc « Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales » et plus précisément sa mesure III.4.1 visant à « Garantir la cohérence des politiques territoriales »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** l'inscription des opérations présentées au contrat de Parc 2024 de la Région Sud ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

